Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
QUARANTE-DEUXIÈME SESSION
*Documents officiels**

DEUXIEME COMMISSION
5e séance
tenue le
mercredi 7 octobre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 5e SEANCE

Président : M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/42/SR.5
23 octobre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

87-55922 9789S (F) 14p.

/...

La séance est ouverte à 15 h 5.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. MONTES (Guatemala), parlant au nom du Groupe des 77, dit que la crise économique internationale a entraîné une détérioration du processus de développement dans les pays membres du Groupe. Ces pays sont confrontés aux problèmes suivants : maintien des taux d'intérêt réel à un niveau élevé, effondrement des prix des produits de base, transfert inverse des ressources, protectionnisme croissant de la part des pays développés et aggravation de la crise de la dette extérieure.

2. Ce dernier phénomène est d'une gravité particulière pour les pays en développement qui ont fait des efforts considérables d'ajustement pour répondre aux exigences des institutions financières internationales et des banques commerciales. Ces efforts ont cependant créé de graves tensions politiques, économiques et sociales, aggravé le chômage et la récession. De plus, la crise persiste. Il est donc évident que la stratégie appliquée jusqu'à présent est inefficace et qu'il faut que s'établisse un dialogue politique entre les débiteurs et les créanciers sur la base d'une responsabilité partagée. Ce dialogue doit se fonder sur la résolution 41/202 de l'Assemblée générale et déboucher sur une solution globale, juste et orientée vers le développement. Parallèlement, les pays et les organismes de crédit devront réduire de façon substantielle le montant et le service de la dette, renégocier les modalités de son remboursement et autoriser les pays en développement de profiter des cotes sur les marchés secondaires. Il est en outre nécessaire de favoriser le recyclage de l'excédent de la balance commerciale des pays développés, d'accroître les flux de ressources vers les pays en développement et de faciliter l'accès des produits d'exportation des pays en développement aux marchés internationaux en éliminant les barrières protectionnistes dans les pays développés. Il faut enfin établir un lien direct et équitable entre les paiements effectués au titre de la dette et les facteurs déterminant la capacité de paiement des pays débiteurs, notamment les recettes d'exportation, les termes de l'échange et les besoins en matière d'importations.

3. La mise en oeuvre de telles mesures est d'une importance cruciale. En effet, comme l'ont indiqué récemment les ministres des relations extérieures du Groupe des 77, si les parties intéressées ne mettent pas au point une stratégie commune, les pays débiteurs se verront obligés de suspendre le service de la dette. En outre, le problème de l'endettement a fait ressortir le caractère inéquitable du système monétaire et financier international nécessitant la convocation d'une conférence mondiale qui permettrait d'analyser les relations directes qui existent entre les ressources monétaires, les finances, la dette extérieure et les flux de capitaux.

4. La recherche de solutions orientées vers le développement des pays en développement doit tenir compte des acquis de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), progrès qui constituent un commun dénominateur pour parvenir à un accord mondial fondé sur la responsabilité partagée. Les pays en développement quant à eux sont conscients de leurs obligations concernant l'amélioration du bien-être social et matériel de leur

(M. Montes, Guatemala)

population et prennent diverses mesures à cet effet. Ils ont reconnu la nécessité de renforcer leurs politiques en vue de tirer le meilleur parti de leurs ressources intérieures, sont convaincus qu'il est nécessaire de créer des conditions favorables pour attirer des ressources extérieures et mieux les utiliser, et reconnaissent la nécessité impérieuse de promouvoir la coopération économique entre eux en vue de l'autosuffisance collective et du développement, conformément au Programme d'action de Caracas et au Plan d'action de Buenos Aires. Il faut toutefois réaffirmer que les programmes de coopération économique et technique mis en oeuvre par les pays en développement doivent compléter, en la renforçant, la coopération internationale et non s'y substituer.

5. Ceci étant et compte tenu du caractère interdépendant du monde moderne, il est indispensable que tous les pays adoptent des mesures économiques favorisant le développement en corrigeant les déséquilibres et en contrôlant à l'échelon multilatéral les politiques économiques. Pour leur part, les pays développés doivent contribuer à renforcer la capacité de production des pays en développement, faciliter l'accès à leurs marchés des produits d'exportation provenant de ces pays, procéder à des aménagements de structure, augmenter les flux de ressources publiques et privées vers les pays en développement et développer leurs programmes d'assistance économique.

6. Ce sont les pays en développement insulaires et sans littoral, et en général les pays les moins avancés, qui ont le plus souffert de la crise économique mondiale. Les Etats Membres doivent par conséquent accorder un rang de priorité élevé à l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur de ces derniers pays, ainsi qu'aux recommandations relatives à la révision dudit programme. Il est particulièrement important à ce propos d'accroître le flux des ressources financières en faveur du développement.

7. En ce qui concerne la protection de l'environnement, autre aspect fondamental de la vie internationale, l'intervenant rappelle que les problèmes dans ce domaine ont un caractère mondial. Par conséquent, pour y faire face, il faut tenir compte de la mesure dans laquelle les pays contribuent à les susciter ainsi que de leur capacité à contribuer à une solution. Il faut accroître l'assistance multilatérale que reçoivent les pays en développement pour mettre en place des programmes de protection de l'environnement. Les pays en développement voient donc avec inquiétude la tendance de certaines institutions financières internationales à subordonner l'octroi de ressources financières à des considérations écologiques, la protection de l'environnement ne pouvant se fonder que sur l'élimination des problèmes liés à la pauvreté, à la dette, à l'inégalité entre pays et au développement.

8. Le Groupe des 77 réaffirme qu'il est déterminé à appliquer pleinement le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement et exprime son appui aux activités du Centre pour la science et la technique au service du développement et du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. Il estime, en outre, qu'aucun changement administratif ou modification des procédures de présentation des rapports au sein du système des Nations Unies ne devra affecter l'autonomie du Centre ni sa capacité à s'acquitter de ses fonctions.

(M. Montes, Guatemala)

9. Enfin, l'intervenant rappelle que l'instauration d'un nouvel ordre économique international, fondé sur l'équité et la justice, exige un effort de la part de l'ensemble de la communauté internationale. Le Groupe des 77 réaffirme, par conséquent, sa foi dans le multilatéralisme et dans le système des Nations Unies qu'il considère comme une instance appropriée pour la recherche de solutions aux problèmes économiques mondiaux.

10. M. BADAWI (Egypte) dit qu'il ne mentionnera pas les causes de la crise économique internationale, lesquelles sont décrites en détail dans les rapports de diverses institutions et ont été longuement analysées par la CNUCED et le Conseil économique et social. Il estime que l'Assemblée générale doit profiter pleinement du temps dont elle dispose pour assumer les fonctions directives qui sont les siennes aux termes de la Charte. En outre, l'Assemblée doit donner un élan nouveau aux progrès qui ont été faits dans ces forums. Elle doit par conséquent se concentrer sur deux thèmes principaux, à savoir celui de la dette extérieure et celui de la situation économique critique de l'Afrique.

11. L'un des problèmes les plus graves, tant pour les pays en développement que pour les pays développés, est celui de la dette. Il a été examiné en tant que question séparée et en conjonction avec les problèmes connexes des ressources monétaires, des finances, du commerce et leurs répercussions sur la croissance et le développement. D'autre part, dans sa résolution 41/202, l'Assemblée générale a proposé des éléments visant à contribuer à une solution globale et durable au problème de la dette et à relancer le développement. La Deuxième Commission a le devoir d'aller plus avant, ce qui signifie qu'elle doit définir des objectifs et des mesures permettant de trouver une solution rapide, viable et durable.

12. Malgré les efforts énergiques qu'ils ont déployés pour modifier leurs politiques, souvent à un coût politique et social élevé, les pays en développement ne sont pas parvenus à concilier les aménagements de structure et la croissance. Cet échec est dû à l'évolution défavorable de la conjoncture internationale qui se caractérise notamment par des taux d'intérêt élevés, des courants inverses de ressources, un accès difficile aux crédits des banques commerciales, un effondrement des prix des produits de base, etc. Le nombre de pays en développement qui ont des difficultés à assurer le service de la dette est en augmentation constante.

13. Pour être viable, toute stratégie visant à résoudre ce problème doit se fonder sur les principes suivants : les pays débiteurs doivent honorer les échéances des prêts qu'ils ont contractés volontairement; la solution du problème incombe tant aux pays débiteurs qu'aux pays créanciers; les arrangements relatifs au service de la dette doivent tenir compte de la nécessité de garantir la croissance et le développement, ainsi que la stabilité et la paix dans les pays emprunteurs; il convient d'aborder ce problème dans le cadre d'une approche intégrée et en laissant éventuellement les pays en développement passer des accords avec leurs créanciers pour diminuer la charge de la dette; il est nécessaire d'annuler la dette publique des pays à faible revenu, ainsi que les prêts qu'ils ont contractés à des taux préférentiels; le rééchelonnement de la dette doit être envisagé dans le cadre de mécanismes et d'approches novateurs; de plus, il est indispensable d'augmenter de façon substantielle les flux de ressources vers les pays en développement.

(M. Badawi, Egypte)

14. Il faut que le dialogue constructif engagé au sein du système des Nations Unies continue et que toutes les parties agissent avec la volonté politique nécessaire et prennent conscience du fait que l'intransigeance et le manque de transparence portent préjudice à l'ensemble de la communauté internationale.

15. La situation économique critique en Afrique continue à s'aggraver. L'adoption par l'Assemblée générale du Programme d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique a suscité de grands espoirs mais, même si de nombreux Etats africains ont rempli leurs obligations en procédant, à un coût politique élevé, à des aménagements de structure importants, ces espoirs ont été déçus du fait de l'insuffisance des ressources financières externes qu'ils ont reçues. Comme l'ont fait observer le Président de la Zambie et Président de l'OUA en exercice, M. Kenneth Kaunda, ainsi que le Secrétaire général de l'ONU, la communauté internationale a manqué à son obligation d'appuyer par le biais d'une assistance financière suffisante les efforts d'ajustement des pays africains.

16. L'intervenant rappelle que, pour que les efforts de redressement économique et de développement des pays africains soient couronnés de succès, il est nécessaire que la communauté internationale leur apporte son soutien en augmentant de façon substantielle l'APD, par la détermination de prix rémunérateurs pour les produits de base et l'adoption de mesures plus efficaces pour alléger la charge de la dette. Il est à espérer que le débat sur ce thème à l'Assemblée générale conduira la communauté internationale à renforcer son soutien au Programme d'action.

17. M. DJOUDI (Algérie) rappelle que la situation économique mondiale se caractérise toujours par de graves déséquilibres structurels, par une crise multiforme aux effets multiplicateurs qui, faute de perspectives de solution, dépasse le contexte purement économique pour menacer la paix et la sécurité internationales.

18. Les limites historiques des normes et mécanismes qui régissent le système actuel des relations économiques internationales ont été soulignées. Le redressement économique précaire constaté au cours de ces dernières années dans certains pays développés et qui, d'après ce que l'on affirmait, devait se répercuter favorablement sur les pays en développement, n'a fait que transférer, par le biais des mécanismes commerciaux et financiers internationaux, les centres de récession aux pays en développement, aggravant ainsi leur situation économique et creusant le fossé économique, social et technologique qui les sépare du reste du monde.

19. Ce résultat était prévisible car le redressement ne se fondait pas sur des réalités économiques objectives mais sur la négation des intérêts fondamentaux de la majeure partie de l'humanité. Les politiques macro-économiques, que les grandes puissances industrielles ont mises en oeuvre sans la coordination nécessaire, ont permis de freiner l'inflation, mais cela aux dépens de la croissance et de l'emploi et au prix de grands sacrifices pour les pays en développement. Les mesures déflationnistes, les entorses discriminatoires aux règles du commerce international, l'effondrement des prix des produits de base et les transferts inverses massifs de ressources ont assombri les perspectives économiques des pays en développement.

(M. Djoudi, Algérie)

20. Pour faire face à une situation économique internationale en dégradation constante et sur laquelle ils n'ont aucune prise, les pays en développement ont dû renoncer à leurs aspirations légitimes de développement et adopter des mesures d'austérité qui, dans un contexte caractérisé par la diminution des recettes d'exportation et des apports financiers extérieurs, ainsi que par l'augmentation de la charge de la dette et de son service, ont entraîné une diminution importante des investissements productifs et des dépenses sociales. La réduction générale des importations menace d'asphyxie leur infrastructure de production déjà précaire. En outre, les politiques dites de restructuration imposées aux pays en développement entraînent une dislocation des mécanismes monétaires et commerciaux jugés indispensables à la protection de la capacité de production que les pays en développement mettent en place. Ces politiques, qui entraînent des coûts élevés sur les plans social et politique, compromettent à long terme non seulement la capacité des pays en développement à satisfaire leurs besoins essentiels mais également à s'acquitter de leurs obligations financières internationales.

21. Le consensus international existant sur la nécessité d'une restructuration "à visage humain" et d'une stratégie globale orientée vers le développement afin de résoudre la crise de la dette ne s'est pas traduit en mesures concrètes et les politiques désastreuses du passé continuent de prévaloir. En outre, le dialogue international piétine et les perspectives de restructuration de relations économiques internationales orientées vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international semblent menacées.

22. L'intervenant rappelle que l'ONU ne peut jouer un rôle plus actif que celui que lui assignent les Etats Membres et que les réformes administratives ne peuvent être efficaces si elles ne s'accompagnent pas d'une modification des attitudes politiques qui entravent la réalisation harmonieuse des objectifs de l'Organisation.

23. M. ALZAMORA (Pérou) souligne que la Commission se réunit à un moment où les problèmes de développement s'aggravent, où on repousse leur solution et où la coopération internationale indispensable pour les résoudre se désintègre. La majorité des Etats Membres de l'ONU sont dans l'impossibilité, du fait d'un système commercial discriminatoire, d'une répartition inéquitable des liquidités internationales et de règles du jeu qui sont toujours en leur défaveur, d'exercer leur droit au développement et même leur souveraineté en tant que nations libres et indépendantes. En effet, le droit au développement est beaucoup plus que le droit d'effectuer certaines transactions commerciales, car il implique le droit de vivre dans la dignité, à l'abri des menaces et dans la liberté.

24. Les Etats ont la responsabilité - à laquelle ils ne peuvent se soustraire - de défendre les intérêts de leur peuple afin d'édifier une société juste et d'atteindre leurs objectifs de développement national menacés par une structure internationale de domination et d'exploitation qui affecte tant le secteur public que le secteur privé.

25. Le problème fondamental réside toujours dans l'injustice structurelle des relations Nord-Sud et du système économique international, dont la manifestation la plus flagrante est l'accroissement de la dette, qui aggrave le transfert net, déjà

(M. Alzamora, Pérou)

inadmissible, de ressources des pays pauvres vers les pays riches. En 1980, la dette de l'Amérique latine s'élevait à 250 milliards de dollars; actuellement, bien que 150 milliards aient été versés au Nord, la dette atteint 400 milliards. Les peuples prennent conscience de l'injustice de cette situation, et les gouvernements doivent en tenir compte pour ne pas perdre leur stabilité politique, affaiblir l'autorité du pouvoir civil ou mettre en danger la démocratie et la sécurité nationale. Les gouvernements des pays du tiers monde sont de plus en plus nombreux à prendre des décisions unilatérales. Rien qu'en Amérique latine, sept pays ont déjà annoncé une suspension totale ou partielle du paiement de leur dette.

26. Les trois principaux pays débiteurs d'Amérique latine agiront de concert à l'avenir, et les 11 pays du "consensus de Cartegena", principaux pays latino-américains débiteurs, ont redonné vie à cette idée d'une action conjointe. On peut observer la même mobilisation dans toutes les régions. M. Kaunda a souligné la veille, dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale en tant que président de l'Organisation de l'unité africaine, qu'il était urgent de mettre fin au drainage de ressources dont souffrent les pays du Sud et d'orienter ces ressources vers le développement afin d'assurer leur survie, d'apporter une solution réaliste au problème de la dette et de garantir la stabilité et l'équilibre de l'économie mondiale.

27. Les créanciers, malheureusement, ne font toujours pas preuve de clairvoyance et de prévoyance. Les idées proposées à la récente réunion de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sont des variations sur le même thème éculé : consentir de nouveaux prêts aux Etats débiteurs pour leur permettre d'honorer les échéances de prêts antérieurs, ce qui a pour effet d'augmenter leur dette, laquelle devient encore plus difficile à rembourser. D'après le Secrétaire exécutif de la CEPALC, le montant des transferts nets effectués à l'extérieur de la région au cours des cinq dernières années est égal à celui des ressources réelles reçues au cours des 20 années précédentes.

28. L'intervenant se déclare convaincu que la solution de ce problème ne consiste pas à accroître la dette, mais à la ramener à des proportions légitimes et réelles - avant qu'elle ne soit déformée par les hausses unilatérales des taux d'intérêt, les refinancements léonins, les mesures protectionnistes et la détérioration des termes de l'échange. Pour décider si c'est aux banques ou aux Etats créanciers qu'il revient de procéder à ces réajustements, il convient de recourrir à la méthode du "cas par cas"; par contre, dans le cas des débiteurs, la méthode bilatérale cachait la détermination de faire pression sur chacun d'eux afin qu'ils ne constituent pas un "club de débiteurs"; cette méthode n'a réussi qu'à accroître le nombre de mesures unilatérales prises à titre de légitime défense.

29. C'est pourquoi il est urgent que les pays en développement débiteurs constituent un "groupe de contact interrégional" afin de préparer les négociations entre débiteurs et créanciers qui devront nécessairement être organisées à bref délai, et afin d'instaurer des relations économiques plus équitables et plus constructives entre le Nord et le Sud.

(M. Alzamora, Pérou)

30. La conférence spéciale sur le problème de la dette qui réunira en décembre les chefs d'Etat africains, et la réunion à la même époque des chefs d'Etat des huit pays d'Amérique latine les plus endettés offriront aux débiteurs de nouvelles possibilités de coordination et d'orientation et permettront de dégager des propositions pour l'entente et la coopération entre débiteurs et créanciers. On peut dire la même chose de la session en cours de la Commission, à laquelle la délégation péruvienne participe dans un esprit entièrement constructif.

31. M. LUCAS (Guyana) dit que, bien que certains pays aient progressé sur le plan économique en dépit de la situation peu satisfaisante de l'économie mondiale, de nombreux autres, notamment des pays en dévelopement, continuent à ne pouvoir résoudre leurs problèmes de développement - à cause de la faiblesse de leurs revenus et du fardeau de leurs obligations financières internationales - et leurs perspectives économiques sont défavorables. Ils ne peuvent rivaliser avec les rares pays qui ont enregistré des succès parce que les mesures qu'ils prennent sont constamment contrecarées par les facteurs négatifs de l'économie mondiale : par exemple, la faible expansion du commerce prévue pour les années à venir, comme l'a souligné dans son intervention le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales, imputable à la diminution de la demande intérieure dans les pays industrialisés.

32. Or les problèmes du commerce englobent également la question si débattue d'un accès plus large des produits d'exportation des pays en développement aux marchés des pays développés. L'application des normes commerciales relève davantage du désir de satisfaire des intérêts particuliers que de la compréhension du rôle qu'un commerce florissant peut jouer dans la relance de l'économie mondiale. Vu la situation actuelle, le danger de l'adoption de mesures protectionnistes va croissant.

33. Aux violations flagrantes des engagements d'accepter les moratoires et de cesser d'appliquer des prix très élevés s'ajoute l'imposition de mesures protectionnistes contre les produits d'importation en provenance des pays en développement. Ce processus s'intensifie, alors même que les négociations d'Uruguay, en tant que moyen d'accroître la stabilité et l'équité du système commercial international, incitent à un certain optimisme. On a fait observer que le nombre des mesures prises par les gouvernements pour déroger aux normes du GATT est passé de 93 au cours du semestre qui a précédé la réunion de Punta del Este à 116 le semestre suivant. Ainsi, les espoirs que suscitent les négociations d'Uruguay ne doivent pas faire perdre de vue la nécessité de démanteler les barrières protectionnistes et de rétablir la confiance dans le système cmmercial international.

34. La précarité de la reprise économique mondiale est également apparente sur le marché des produits de base. Bien que les prix de certains produits aient augmenté, ce qui a apporté aux pays pauvres des ressources bien nécessaires, les prix restent dans l'ensemble bas ou ont nettement tendance à fluctuer. Dans ces circonstances, de nombreux pays en développement ont de grandes difficultés à s'acquitter de leurs obligations nationales et internationales. Or, les résultats positifs de la

(M. Lucas, Guyana)

dernière session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement indiquent une relance de la coopération internationale dans ce domaine.

35. Conséquence directe de la sombre situation des marchés des produis de base, il est vital pour les pays en développement d'avoir accès à des capitaux publics afin d'éviter une forte baisse de leurs revenus. Il importe d'agir immédiatement pour empêcher que l'économie des pays du tiers monde ne se dégrade davantage et faire de l'ajustement structurel un mécanisme viable à même d'assurer à nouveau une croissance soutenue. Il convient en même temps d'améliorer l'efficacité du mécanisme de financement compensatoire du Fonds monétaire international. Un nouvel apport de fonds permettrait de le renforcer, mais il est très probable que les efforts déployés par les pays en développement pour assurer la relance de leur économie seraient davantage stimulés si les limites fixées pour l'obtention de crédits correspondaient plus exactement aux besoins financiers à moyen terme et aux perspectives de relévement de chaque pays emprunteur.

36. Les besoins financiers de cette catégorie de pays en développement font penser à d'autres problèmes financiers qui affectent tous les pays du tiers monde, entre autres les niveaux alarmants des transferts nets de ressources des pays en développement vers les pays développés, et la diminution du nombre de prêts accordés à des conditions favorables ou aux conditions du marché, octroyés par les institutions financières internationales. Pour inverser ces tendances négatives, il convient d'augmenter les ressources financières dont disposent les pays en dévelopement. Une autre mesure très positive consisterait pour le FMI à réviser les programmes d'ajustement, ainsi que l'a souligné le Directeur général. Il est à espérer qu'une telle mesure tiendra compte de la spécificité de chaque pays. Lorsque, du fait de facteurs imprévisibles, la croissance a tendance à être négative, il convient d'affecter des ressources à l'appui des programmes de développement. Il importe en outre d'adopter une attitude souple à l'égard des objectifs quantitatifs fixés et d'accorder des périodes plus longues pour que les politiques d'ajustement de la demande donnent des résultats.

37. L'examen de ces questions devrait se faire dans un cadre qui permette la participation pleine et égalitaire des pays en développement, comme la conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement proposée par le Groupe des 77. Quoi qu'il en soit, il faut introduire des réformes de grande ampleur pour que le Fonds et la Banque mondiale contribuent à l'émergence d'un nouveau système financier et monétaire qui appuie davantage les efforts des pays en développement.

38. On ne peut manquer, en donnant une vue d'ensemble de l'économie mondiale, d'évoquer le problème - apparemment insoluble - de la dette. On se souviendra que l'année précédente l'Assemblée générale a examiné ce point séparément. Cette façon de faire, critiquée au début, a pourtant réussi à transformer les divergences en la matière en un consensus sur l'action à mener (voir résolution 41/202). Cette décision a été appuyée par tous les Etats Membres et a été considérée comme un résultat positif. Il a ainsi été clairement établi qu'il incombe à tous d'apporter

(M. Lucas, Guyana)

une solution au problème et que cela ne sera possible que si les produits d'exportation des pays en développement peuvent accéder plus largement aux marchés des pays industrialisés et s'il y a un relèvement des prix des produits de base.

39. Ce n'est pas du tout le cas pour le moment; aussi convient-il de conserver l'attitude constructive et l'esprit de coopération qui sont apparus lors des récentes réunions internationales dans le cadre desquelles ce problème a été examiné; cette tendance positive est également confirmée par l'intérêt que les membres de la Commission portent à l'adoption de décisions par voie de consensus.

40. M. SIDDIKY (Bangladesh) dit qu'en dépit des objectifs de progrès social et de liberté contenus dans la Charte des Nations Unies, l'humanité doit toujours, à l'approche de l'an 2000, franchir des obstacles en apparence insurmontables pour les atteindre. Non seulement la pauvreté et les privations n'ont pas disparu malgré la croissance impressionnante de la production et de la productivité et les progrès technologiques sans précédent observés depuis un siècle, mais elles sont tolérées. Les perspectives en matière de croissance, d'emplois rémunérés et de développement équitable restent incertaines. Les ressources disponibles sont toujours gaspillées à des emplois particulièrement peu productifs. L'équilibre écologique, et en fin de compte la qualité même de la vie de l'homme, se détériorent en raison d'une consommation excessive et imprudente, alors que la pauvreté est à l'origine de tellement de privations.

41. Les résultats enregistrés au cours de l'année écoulée ne semblent pas annoncer un changement de situation. L'économie mondiale reste caractérisée par de graves déséquilibres et perturbations : d'après le rapport annuel du Fonds monétaire international pour 1987, la croissance des pays industrialisés est restée faible; les prix des produits de base - qui sont d'un intérêt vital pour les pays en développement - ont continué de baisser; les déséquilibres extérieurs et les pressions protectionnistes se sont accentués, et la position financière extérieure de nombreux pays en développement s'est fortement dégradée. Le taux de croissance de la production mondiale en 1986, par exemple, a été moins rapide que prévu. Les résultats des pays industrialisés ont été décevants parce qu'ils traduisent une baisse de la production réelle, une progression seulement marginale de l'emploi et une aggravation des déséquilibres de la balance des paiements courants, notamment entre les trois principaux d'entre eux. Cette situation s'accompagne de plus de menaces protectionnistes et d'un risque d'inquiétude des marchés financiers qui pourraient avoir de graves conséquences sur les perspectives économiques mondiales.

42. Les années 80 ont été marquées pour les pays en développement par l'interruption la plus grave et la plus intense du processus du développement que l'on ait connue depuis la fin de la seconde guerre mondiale : les taux de croissance ont été dans de nombreux cas négatifs ou marginaux; les graves problèmes créés par l'importance de leur endettement, la baisse des prix des produits primaires, les déséquilibres commerciaux, le niveau élevé des taux d'intérêt et l'instabilité des taux de change ont ruiné leur économie et compromis gravement leurs perspectives de développement. Le taux moyen de croissance du PIB des pays en développement au cours de la première moitié de la décennie est tombé à 1 % alors qu'il avait dépassé 5 % au cours des cinq années précédentes. Le PIB par habitant a également baissé

(M. Siddiky, Bangladesh)

dans la plupart des cas : le nombre de pays ayant un taux de croissance du PIB inférieur ou égal au taux de croissance démographique a en effet très fortement augmenté depuis le début des années 80, ce qui s'est répercuté sur l'accumulation de capital, les perspectives de croissance et le niveau de vie. Les dépenses sociales (pour la santé, l'éducation, les soins à l'enfance et la planification familiale) ont pâti des mesures d'ajustement extrêmes que les pays en développement ont été contraints d'adopter. Les études du FISE révèlent un accroissement inquiétant de la mortalité infantile et de la malnutrition et un net recul de la scolarité dans de nombreux pays. D'autres études réalisées par les Nations Unies dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation constatent avec tristesse la progression de la faim et de la malnutrition.

43. La conjoncture économique internationale n'a cessé de se dégrader depuis le début de la décennie. Ces dernières années, les pays en développement se sont retrouvés confrontés à une crise sans précédent due à leur endettement. Il est peu de catastrophes récentes qui aient fait autant de victimes. Pour un grand nombre de ces pays, il était extrêmement important d'investir dans le processus de développement mais l'APD n'a pas augmenté en valeur réelle, les investissements privés étrangers sont restés inexistants en dépit des profondes réformes de politique économique générale, les prêts bancaires des pays développés ont fortement diminué et les taux d'intérêt réels restent trop élevés.

44. La situation commerciale de la grande majorité des pays en développement s'est détériorée d'année en année. L'apparition d'un "nouveau protectionnisme" dans les pays développés ne leur a pas permis d'accroître leurs exportations comme ils en auraient tellement besoin. Le recours généralisé à toute une gamme de restrictions commerciales a créé un protectionnisme sectoriel semi-permanent encore aggravé par la baisse des prix des produits de base : alors qu'ils représentent les deux tiers des recettes d'exportation des pays en développement, leurs prix en termes réels n'ont jamais été aussi bas depuis la crise des années 30. En 1986, les recettes réelles tirées de ces produits étaient inférieures de 20 % par rapport à leur niveau de 1980. En outre, pour la première fois depuis l'époque coloniale, les pays en développement sont devenus exportateurs nets de ressources vers les pays développés.

45. Depuis l'adoption du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, le nombre des pays appartenant à cette catégorie a augmenté d'un quart. Le taux de croissance annuel moyen de leur PNB n'a été que de 2 % au cours de la première moitié de la décennie, ce qui signifie qu'il a été négatif en valeur réelle par habitant. La production alimentaire et agricole moyenne de ces pays a fortement diminué et leurs exportations ont fléchi de 10 % alors que l'aide publique au développement stagnait et que, dans une large mesure, les pays donateurs n'ont pas encore rempli leur engagement de doubler cette aide en 1985. L'assistance fournie par les organismes multilatéraux a également diminué en 1985 alors que les prêts accordés aux conditions du marché, qui avaient augmenté de plus de 100 % par an en moyenne au cours de la décennie précédente, n'ont cessé de diminuer depuis 1980. A tout cela est venu s'ajouter une dette insurmontable qui s'élevait à 939 milliards de dollars à la fin de 1985, soit une progression de 13 % en un an.

(M. Siddiky, Bnagladesh)

46. La détérioration de l'environnement économique a obligé de nombreux pays en développement, dont environ la moitié appartenant à la catégorie des pays les moins avancés, à adopter des mesures d'ajustement qui se sont traduites par une réduction des dépenses sociales, ce qui montre combien il importe de protéger les éléments les plus vulnérables de la société contre les conséquences négatives de telles mesures. La croissance doit avoir un visage humain et permettre le développement à long terme des pays concernés comme du reste du monde.

47. La septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a été caractérisée par des débats constructifs et dont les résultats ouvrent la voie à des négociations ultérieures sur diverses questions d'importance, a montré que le multilatéralisme pouvait constituer une réponse efficace aux problèmes économiques mondiaux. L'Acte final de la session pourrait stimuler le processus de coopération multilatérale pour le développement si, comme l'a souhaité son secrétaire général le vaste potentiel de la CNUCED était employé concrètement.

48. L'Assemblée annuelle de la Banque mondiale et du FMI, qui s'est tenue il y a peu, a été marquée par l'apparition de signes encourageants en ce qui concerne certains des problèmes que connaissent les pays en développement. La gravité de la situation impose que l'on applique d'urgence ses conclusions. Cela suppose toutefois que l'ONU continue de coopérer avec les institutions financières multilatérales et l'adoption de mesures complémentaires en matière d'endettement et de commerce.

49. La délégation du Bangladesh espère que tous les faits positifs récents qui viennent d'être mentionnés favoriseront un dialogue constructif au sein de la Deuxième Commission.

50. M. PEJIĆ (Yougoslavie) souscrit aux vues du représentant du Guatemala, qui est également Président du Groupe des 77. Il rappelle que toutes les institutions nationales et internationales compétentes sont unanimes à déclarer que la situation économique mondiale se détériore, avec les graves conséquences qui en résultent pour les pays en développement, notamment pour les pays les moins avancés d'Afrique en général, et pour ceux de la région subsaharienne en particulier. En 1986, la croissance de l'économie mondiale s'est ralentie pour la deuxième année consécutive, puisque, selon l'Etude sur l'économie mondiale, le taux de croissance à la production est passé de 4,5 % en 1984 à 3,4 % en 1985 et à 3 % en 1986. Toutefois, comme l'indique fort justement le rapport du Comité de la planification du développement, 1986 a été pour la majorité des pays en développement une année de récession et non simplement de ralentissement de la croissance.

51. Le problème est tout aussi aigu dans d'autres régions du monde. Les énormes déséquilibres commerciaux et de balance des paiements des pays en développement ont rendu leur situation financière critique alors qu'on assiste à une montée des pressions et des mesures protectionnistes et que les différences de politique commerciale acquièrent un caractère politique. Ces événements ont eu des répercussions particulièrement négatives sur les pays en développement et ont menacé leur stabilité sociale et politique, comme cela pourrait être le cas dans d'autres pays. Il est clair depuis déjà un certain temps que cette situation est due à la nature même du système de relations économiques internationales qui ne

(M. Pejić, Yougoslavie)

permet pas de résoudre les problèmes qui assaillent l'humanité. Etant donné que ces problèmes concernent tous les pays et qu'ils sont interdépendants, toute tentative de solution isolée et unilatérale d'un petit nombre de pays est vouée à l'échec.

52. En dépit des éléments positifs présentés à l'occasion de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, il n'y a pas eu de progrès véritables. C'est pourquoi la session de l'Assemblée générale en cours doit déboucher sur la recherche commune de solutions avant que les problèmes - et donc leurs conséquences - ne s'aggravent, et qu'il soit encore plus difficile d'y faire face. Les débats actuels de l'Assemblée, de même que l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, qui vient de se terminer, montrent que de nombreux pays en développement se trouvent dans une situation désespérée. Il faut alors se demander pourquoi ces problèmes persistent et à qui cela profite. Les pays en développement ont toujours déclaré que seuls le dialogue et des négociations constructives pourraient permettre de résoudre les problèmes économiques internationaux au profit de tous, et ils l'ont une nouvelle fois réaffirmé dans la Déclaration adoptée lors de la dernière réunion ministérielle du Groupe des 77.

53. La dette extérieure des pays en développement, qui s'élève à plus de 1 100 milliards de dollars, est totalement insupportable et la solution de ce problème ne peut plus attendre. Tous les indicateurs à cet égard sont décourageants : outre l'accroissement de 10 % de l'endettement enregistré l'année précédente, les sorties nettes de capitaux des pays en développement vers les pays développés ont augmenté de 24 milliards de dollars et il semble que la tendance doive se poursuivre au cours des prochaines années. L'aide publique au développement a diminué les deux années précédentes alors que les paiements au titre du service de la dette augmentaient au contraire pour s'établir à 150 milliards de dollars en 1986. Selon le rapport annuel du FMI pour 1987, le ratio service de la dette/recettes d'exportation a progressé de 12 %, atteignant 42 % dans le cas des pays ayant eu récemment des difficultés de service de la dette. Cette situation conduit à la stagnation économique, à l'agitation sociale et à l'instabilité politique, ce qui gêne la reprise de l'économie mondiale, constitue une menace pour l'ensemble du système de relations économiques et financières internationales et met un nombre croissant de pays dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations financières.

54. L'approche actuellement suivie pour faire face à la crise de l'endettement est inadaptée compte tenu de l'ampleur et de la gravité du problème et enlève aux pays débiteurs toute possibilité de croissance et de développement économique. Pour porter leurs fruits, les énormes efforts d'ajustement déjà réalisés devaient s'insérer dans un environnement économique international favorable et bénéficier d'un accroissement des apports financiers extérieurs; cela n'a pas été le cas, ce qui réduit considérablement les possibilités d'ajustement futures.

55. Etant donné que le problème de la dette a atteint des proportions mondiales et continue de s'aggraver, les pays endettés comme les pays créanciers doivent absolument engager un dialogue auquel doit également participer l'ONU, comme en témoigne l'adoption de la résolution 41/202 de l'Assemblée générale. Il faut notamment chercher à réduire les taux d'intérêt, à réaménager la dette à long terme

(M. Pejić, Yougoslavie)

en allongeant le délai de grâce, à transformer en subventions la dette des pays les moins avancés, à faciliter l'accès des produits exportés par les pays développés aux marchés des pays industrialisés et à limiter les paiements au titre du service de la dette à un pourcentage donné des recettes d'exportation. Il faudrait également que les pays industrialisés s'engagent à accroître sensiblement les flux de capitaux vers les pays en développement et recyclent leurs excédents commerciaux.

56. Le problème de la dette a de profondes répercussions sur la situation du commerce international. Selon des sources fiables, les recettes d'exportation des pays en développement ont diminué de 3,3 % en dollars des Etats-Unis l'année précédente, alors que leurs importations fléchissaient de 0,1 % au cours de la même période; en valeur nominale, leurs importations ont reculé de 9,4 % par rapport à 1982. Cette tendance qui se manifeste depuis déjà plusieurs années fait que le déficit commercial global de ces pays a progressé de 21,7 milliards de dollars, plus que triplant par rapport à l'année précédente. L'Etude sur l'économie mondiale montre en outre que l'évolution des relations commerciales internationales s'est traduite pour les pays en développement par une perte de 94 milliards de dollars.

57. Dans ces conditions, c'est-à-dire vu l'adoption de mesures protectionnistes par les pays développés contrairement aux engagements pris à Punta del Este et les difficultés d'accès aux marchés mondiaux, les pays en développement ne peuvent assurer leur croissance et donc s'acquitter de leurs obligations financières internationales.

58. La science et la technique jouent un rôle de plus en plus important dans le développement mais, si ces secteurs de progrès ne sont pas plus largement diffusés, ils resteront hors de portée des pays en développement avec les conséquences incalculables qui en résulteront pour le monde entier. Il importe donc d'intensifier la coopération internationale dans ce domaine et d'accroître le rôle de l'ONU comme des autres organisations compétentes, mais également de terminer le plus rapidement possible la rédaction du code de conduite sur les transferts de technologie.

59. La communauté internationale se préoccupe de plus en plus de la protection de l'environnement. La pollution peut revêtir différents aspects mais elle se traduit toujours par une baisse de la qualité de la vie. Cette question est importante pour les pays en développement car sa solution suppose une coopération internationale. A cet égard, la délégation yougoslave a accueilli avec satisfaction le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement. La protection de l'environnement ne doit cependant pas donner lieu à une redistribution des ressources qui nuirait au développement mais être financée par des ressources additionnelles.

60. En conclusion, M. Pejić espère qu'une plus grande compréhension internationale contribuera à résoudre la crise économique et financière actuelle, ce qui est de l'intérêt aussi bien des pays développés que des pays en développement et favorisera le progrès social dans le monde entier.

La séance est levée à 16 h 55.